

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. MOREAU Mme BAS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.

EXCUSES : M. RABEH M. BERTRAND Melle EL MASAUDI.

ONT DONNE POUVOIR : M. RABEH à Mme VINAY M. BERTRAND à M. LETELLIER Melle EL MASAUDI à M. RAYNAL.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2010. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 25 novembre 2009 au 11 juin 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ TRANSFERT DE GARANTIE DES PRETS DE LA SOCIETE D'HLM « LOGICIL GROUPE CMH » A LA SOCIETE « VILOGIA SA D'HLM » SUITE A UN CHANGEMENT DE NOM

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que je ne vais pas m'appesantir sur cette délibération. Comme cela a été indiqué, une société change de nom. Elle demande que son nom soit pris comme référence dans les actes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR DIVERS TRAVAUX DANS LES GROUPES SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il est rappelé qu'au titre du programme départemental d'investissement pour les établissements scolaires du 1^{er} degré, une subvention d'un montant de 15 % peut-être accordée pour un montant de travaux plafonné à 550.000 euros hors taxes.

Concernant le budget 2010, il peut être proposé les travaux suivants pour un montant total hors taxes estimé à 796.653 euros.

Je passe sur les travaux de moindre importance mais, pour l'école maternelle de l'Abbaye, nous pouvons noter quand même la réfection des sanitaires et le remplacement des baies vitrées (2^{ème} phase). Comme de coutume, cela se fait en plusieurs phases compte tenu des montants.

Pour l'école élémentaire de l'Abbaye, il est proposé le remplacement des baies vitrées (2^{ème} phase).

Pour l'école élémentaire La Bruyère, il est prévu la réfection des installations électriques.

Pour l'école maternelle Saint-Exupéry, il est proposé l'agrandissement des sanitaires. Cela n'est pas trop cher.

Pour l'école élémentaire Victor Hugo, il est prévu la mise en place de nouvelles baies vitrées sur 4 tranches (la première tranche commencera cette année) ainsi que la réfection complète de la chaufferie (c'est fort cher).

Pour l'école maternelle Péguy, il est proposé la réfection complète de la chaufferie (fort cher aussi).

Pour le groupe scolaire La Bruyère, il est prévu la réfection complète du système de sécurité incendie.

Le reste peut être considéré comme des travaux d'entretien habituel.

Le montant toutes taxes comprises est de 952.796,98 €.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Deux remarques sur cette délibération pour laquelle je voterai pour.

Première remarque : en tant que représentant de la mairie aux conseils de classes des écoles maternelle et primaire de l'Abbaye, il est regrettable que je n'aie pas été tenu préalablement au courant de ce projet de travaux. Cela aurait aussi permis effectivement d'argumenter lors de ces conseils de classe, d'indiquer qu'il y a quand même des choses qui se font et de dire que les écoles et les professeurs ne sont pas abandonnés.

Deuxième remarque : il y a un montant global. Par contre, il n'y a pas de montant détaillé par école. Cela aurait permis de dire : « On investit quand même dans votre école tant de ... ». Mais je voterai pour.

Le Maire :

Lorsque l'on passe dans la minorité, Monsieur DEBUS, il est toujours difficile de représenter la majorité.

M. DEBUS :

Oui.

Le Maire :

Pour le prochain conseil d'école, je vous conseille de prendre contact avec les services de la mairie ou la direction générale qui ne manqueront pas de vous informer des projets pour cette école. Cela me paraît relativement logique et normal.

M. DEBUS :

Mais, après, il y a aussi effectivement la notion de la diffusion de l'information. Moi, j'ai une boîte e-mail de la Ville désespérément vide, en dehors des messages relatifs au stationnement gênant, etc ... Aucune information n'est donnée par le Cabinet du Maire, en l'occurrence.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR LA REFECTION DE L'AIRE D'ATHLETISME AU STADE LEO LAGRANGE, 8, RUE DU STADE

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par règlement de programme de soutien départemental aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive en collèges, il peut être obtenu une subvention départementale au taux de 40 % pour un programme de travaux plafonné à 600.000 euros hors taxes.

Concernant la Région, le taux de subvention est de 50 % pour un montant de travaux plafonné à 2.000.000 d'euros hors taxes.

A ce titre, il est proposé de présenter la réfection de l'aire d'athlétisme au stade Léo Lagrange dont le montant des travaux est estimé à 1.020.000 euros hors taxes environ.

Il est rappelé que cette opération avait été projetée en 2005 puis abandonnée car le plafond des travaux était alors fixé à 183.000 euros hors taxes par le Département et que le montant de la part restant à la charge de la commune fut jugé trop onéreux.

Concernant ce projet actualisé, il est prévu la réalisation de travaux préliminaires de terrassements divers dont démolitions de la fosse de steeple existante, des bacs de saut en longueur et en hauteur. Il sera ensuite effectué la mise en place d'un système de drainage collecteur, la réalisation d'un traitement de sol de l'ensemble de la piste et des demi lunes, l'assainissement des circulations périphériques, la fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de piste polyuréthane.

Il est prévu d'inscrire ces crédits au budget 2011 pour réaliser l'ensemble des travaux au vu de la notification des subventions.

M. DEBUS :

Moi, je me pose simplement la question du degré de priorité de tels travaux. Quand je vois effectivement le montant ... Plus d'un million d'euros sera mobilisé. Même si effectivement une partie de subvention viendra se greffer là-dessus, cela représente quand même un certain montant. Alors, vous allez peut-être me dire que nous avons encore de l'argent et qu'il vaut mieux le faire maintenant plutôt qu'au cours des prochaines années où il y en aura peut-être moins.

M. MARY :

Nous n'avons pas le choix. Cette piste est dangereuse.

Le Maire :

Je l'ai déjà retardée en 2008. Je note votre remarque mais il serait très dangereux de ne pas faire cette piste.

De toute façon, ce sera un apport important pour la Ville en terme d'investissement. En effet, dans notre assemblée, des gens suivent beaucoup l'athlétisme au niveau de Poissy. Pour l'association et les athlètes qui concourent, il est important que cette piste soit faite.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

4°/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE POISSY A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SEINE AVAL (AUDAS) POUR LES ANNEES 2010, 2011 ET 2012, ET VERSEMENT DE LA COTISATION 2010

Le Maire :

Je pense que tout le monde sait ce qu'est l'AUDAS qui, à l'époque, avait deux missions : le développement au niveau de l'urbanisme et au niveau économique. J'ai personnellement ouvert de grands débats pour savoir à quoi servait l'AUDAS. L'ensemble des élus de l'agence a bien décidé des projets et des prérogatives, principalement dans le cadre de l'O.I.N., en relation avec l'EPAMSA. La majorité a réfléchi pendant un moment sur cette question pour savoir s'il fallait continuer à adhérer au niveau de cette agence qui, réellement, ne nous apporte pas grand chose, si l'on pousse le bouchon jusqu'au bout. Mais, par solidarité avec l'ensemble des villes, et dans le cadre de l'O.I.N., il nous a semblé important de rester adhérent pour pouvoir apporter notre pierre au fonctionnement de l'AUDAS.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher public, c'est un petit peu la question que je voulais poser. A quoi sert l'AUDAS ? Une adhésion annuelle de 22.000 euros vaut-elle le coup ? Malheureusement, la réponse que vous venez de nous apporter ne semble pas très consistante. En quoi peut-elle réellement nous aider au quotidien ?

Le Maire :

L'AUDAS fait des études dans le cadre de l'O.I.N. Elles profitent quand même à l'ensemble des villes adhérentes à cette agence. C'est tout ce que je peux vous dire. Je n'ai pas plus de solutions. En ce qui nous concerne (au niveau majoritaire), nous n'étions pas favorables au renouvellement de l'adhésion à l'AUDAS. Je l'ai dit pendant un moment. L'équipe majoritaire précédente avait accepté à l'époque de rentrer dans le cadre de l'O.I.N. Par solidarité, il faut être assez correct par rapport à nos collègues maires des autres villes qui, elles, ont payé leur cotisation dans cette dynamique.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

En fait, j'avais exactement la même question sur l'utilité de l'adhésion, si ce n'est d'avoir accès à un certain nombre d'informations. Visiblement, nous n'avons pas le résultat des études effectuées en retour. Donc, je vous suggère (en tant que Maire et premier édile de la Ville adhérente à cette association) de demander effectivement le résultat des études menées par cet organisme.

Le Maire :

L'AUDAS rend des études dans le cadre de l'O.I.N. lorsqu'elles sont commandées principalement par l'EPAMSA (en lien). Mais nous pouvons aussi demander des études. C'est l'interrogation que nous avons. Les études demandées par la Ville à l'AUDAS sont en plus payantes. C'est bien cela le fond du problème.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Je voudrais simplement apporter un éclairage.

Bonjour, chers collègues. Bonjour à ceux qui sont venus ce soir nous écouter.

C'est un outil d'aménagement, en comparatif ou en complémentarité de l'EPAMSA, sur le périmètre de l'O.I.N. Avant, c'étaient deux outils plutôt sur la Vallée de la Seine. Ils ont été élargis au périmètre des 51 communes de l'O.I.N. Je pense qu'une ville comme Poissy a tout intérêt effectivement à être adhérente à cette agence. Pourquoi ? Soit pour commander une étude qui peut intéresser la ville ... Poissy est quand même à la limite de l'O.I.N. pour une partie de son territoire et complètement dedans pour une autre partie de son territoire. Pour éclairer notre collègue, il est normal que les communes qui commandent une étude en aient un rendu. Ceci étant, l'AUDAS fait tous les ans un rapport d'activités qui est bien évidemment accessible à toutes les communes adhérentes, voire au Conseil Général puisque nous sommes également partenaires. Il est diffusé publiquement. Donc, il est accessible. Sur Internet, il y a le rapport d'activités de ce que fait l'AUDAS, d'une manière évidemment exhaustive et synthétique puisque nous ne rentrons pas dans le détail des études commandées par les communes à titre individuel.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2010

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Ces recettes irrécouvrables (comme vous l'explique le rapport) sont au total de 1.365,62 euros. Elles correspondent effectivement à des titres de recettes que le Trésor Public n'a pas réussi à faire honorer. Il nous demande de les admettre en non valeur, c'est-à-dire d'admettre que nous ne pourrions plus jamais les recouvrer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ GESTION DES STOCKS DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS ET AUTRES PRODUITS LIES AUX ESPOSITIONS DU MUSEE DU JOUET

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme tous les musées de France, le Musée du Jouet édite un catalogue chaque fois qu'il organise une exposition. Nous nous retrouvons avec de nombreux catalogues relatifs à l'exposition 2008 - 2009 qui n'ont pas été vendus. La proposition consiste à les faire sortir du stock. En fait, c'est une opération comptable qui permet de les sortir du stock et de les donner ensuite gratuitement sous forme de cadeau à nos invités et à des personnes que nous souhaitons honorer à travers ces produits qui sont (je vous le rappelle) excellents. J'ai là sous les yeux justement celui de l'exposition automobile 2008 - 2009. Ce sont toujours de très très beaux ouvrages. Il y a eu 700 exemplaires de celui-ci. 80 ont été vendus. 500 sortiront donc du stock pour être offerts. 25 restent en vente. Pour l'exposition suivante (« Y a du sport au musée »), 200 catalogues ont été édités. 59 resteront en vente et 120 entreront dans le stock de cadeaux que nous constituons. Quant à l'ouvrage beaucoup plus élaboré intitulé « Sport ! : quand les musées font équipe », d'ailleurs beaucoup plus cher puisqu'il est à 29,50 euros pièce, 20 sortent du stock du comptoir de vente. 9 seulement resteront en vente.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste une petite remarque, une explication de vote et un souhait. La remarque : on ne veut pas cautionner en fait ces erreurs d'appréciation faites au niveau de l'estimation du nombre des catalogues, voire de leur prix, surtout lorsqu'on les compare au nombre d'exemplaires vendus. Ensuite, j'ai bien compris qu'on allait faire un déstockage pour en faire profiter le plus grand nombre. Je dirais à ce moment-là de ne pas oublier dans la liste des points susceptibles de servir de lieu de cadeaux l'office du tourisme qui peut peut-être aider à diffuser la richesse des expositions qui ont été faites. Un petit clin d'œil : puisqu'il y a des catalogues gratuits, vous pouvez les diffuser au sein des élus du Conseil municipal (je pense même à mes collègues de la majorité), à moins qu'ils ne les aient déjà eus. Je ne le sais pas. En tous les cas, nous ne les avons pas eus au niveau de l'opposition. Donc, au cas où ... au cas où ... Simplement pour vous dire que nous ne voterons pas cette délibération.

Mme CHIGNAC :

Nous avons déjà voté une délibération permettant la vente de ces ouvrages à l'extérieur. L'office de tourisme et la librairie du Pincerais les diffusent.

M. RAYNAL :

Comme ce n'était pas écrit, j'avais peur que ce soit oublié.

Mme CHIGNAC :

Non car nous avons voté cette délibération il y a déjà deux ou trois mois.

M. RAYNAL :

Je parle pour ceux qui sont en vente.

Mme CHIGNAC :

On corrige l'erreur d'appréciation que vous avez relevée. Il y a maintenant 200 exemplaires au lieu de 700.

J'ai oublié de préciser une chose. J'ai parlé des catalogues mais quelques CD ont aussi été édités à l'occasion de l'exposition automobile. Ils subissent la même démarche de déstockage pour être mis à disposition. La plupart des collègues ont reçu un exemplaire de ces catalogues. Si ce n'est pas fait pour vous, je me ferai un plaisir de vous l'offrir.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE** :

Merci.

En fait, il est vrai que l'on a fait à peu près le même constat.

Une question m'est venue à l'esprit. Dans l'histoire, quelque chose m'embête. Finalement, des exemplaires seront toujours en vente et des exemplaires seront remis gracieusement à certaines personnes, choisies (plus ou moins). J'ai envie de poser une question : ne serait-il pas possible par exemple de diffuser tous les exemplaires gratuitement trois mois avant la fin de l'exposition ?

M. BLOCH :

Et, au final, personne n'en achètera.

M. MARIETTE :

Et, au final, personne n'en achètera. Tout le monde attendra les trois mois. Ça, c'est le risque. C'est le risque. En fait, n'y a-t-il pas confusion au fait de garder des exemplaires en vente ?

Le Maire :

Je vais vous répondre.

Premièrement, je pense qu'il est nécessaire en ces temps de crise que nous arrivions à évaluer le juste nombre de ce que nous pouvons produire. Cela me paraît nécessaire et de notre responsabilité. C'est la première chose.

Deuxième chose : si nous déstockons aujourd'hui, ce n'est pas fondamentalement pour donner gratuitement. Nous avons un certain nombre de visiteurs allemands (de Pirmasens par exemple) ou d'autres. Un groupe de chinois viendra prochainement nous rendre visite. Ma collègue, Danièle COULON, est en train d'entamer toute une démarche justement sur les relations internationales. Nous aurons des documents à donner. Ce n'est pas pour donner gratuitement aux Pisciacais et à d'autres qui payeront. C'est bien pour les visiteurs qui viendront nous voir. Nous pourrons leur donner puisqu'ils seront déstockés. C'est l'esprit. Je pense que Madame CHIGNAC se chargera dès demain de vous envoyer ces documents si vous ne les avez pas eus.

Mme CHIGNAC :

Il faudra simplement me dire qui ne les a pas eus pour que je puisse ... Il y en a beaucoup. D'accord. Je redemanderai par courriel pour être sûre de ne pas me tromper.

Le Maire :

On en enverra à toute la minorité.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

7°/ VALIDATION DES PLANS DE RECOLEMENT DECENNAL DU MUSEE DU JOUET ET DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que cette délibération trouvera un accord général. Il s'agit en fait de valider les plans de récolement décennal du Musée du Jouet et du Musée d'Art et d'Histoire. Sous le terme un peu difficile de récolement, il faut en fait entendre inventaire. La loi oblige tous les musées à faire cet inventaire très poussé, très précis, très long aussi du fait du nombre de pièces dans les fonds de nos musées. Ces plans ont été présentés par la conservatrice des musées. Nous vous demandons donc ce soir de bien vouloir les valider.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ FIXATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE, ET DES TARIFS DE LA CARTE FARANDOLE - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Merci.

En juin 2008, nous avons établi le principe du tarif de la restauration scolaire et de différents tarifs au prorata du quotient familial. Nous avons fixé des tarifs de restauration scolaire.

En juin 2009, nous n'avons pas changé ces tarifs. Nous avons simplement voté une sixième tranche car, après un an d'expérience, nous nous étions aperçus qu'il y avait des écarts trop importants.

Les tarifs de la restauration n'ont pas été changés depuis 2008. Il est donc proposé cette année au Conseil municipal une augmentation de 2 %. Cela correspond à 1,15 euro pour un quotient familial de moins de 255 euros, à 2,15 euros pour un quotient familial de 256 à 460 euros, à 3,25 euros pour un quotient familial de 461 à 715 euros, à 3,90 euros pour un quotient familial de 716 à 1.020 euros, à 4,15 euros pour un quotient familial de 1.021 à 1.325 euros et à 4,30 euros pour un quotient familial de plus de 1.326 euros.

Je veux quand même rappeler que l'établissement chargé de la restauration dans la ville facture 6,24 euros pour un enfant d'école maternelle et 6,35 euros pour un enfant d'école élémentaire pour l'année 2009 - 2010.

L'un des changements qui vous est aussi proposé concerne le tarif pour les enfants accueillis à la restauration scolaire avec un protocole d'accueil individualisé, c'est-à-dire pour les enfants qui ont une allergie alimentaire et qui ne prennent pas le repas fourni par le prestataire mais qui viennent avec leur propre repas. Beaucoup de familles trouvent le tarif trop élevé, à juste titre puisque les enfants ne prennent pas le repas. Nous proposons donc l'application du tarif inférieur (1,15 euro).

Pour les enseignants, le tarif est de 6,95 euros.

Une carte Farandole perdue ou détériorée coûtera 10 euros.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Une question à Madame METZGER avant de faire mon intervention : quelle a été l'augmentation d'une année sur l'autre du coût des repas facturés par l'organisme extérieur ? Vous avez parlé de 6,24 euros et de 6,35 euros.

Mme METZGER :

Pour l'année à venir, nous ne connaissons pas encore le taux d'augmentation que le prestataire appliquera. Je vous rappelle d'ailleurs que sa prestation s'arrête fin décembre. Un nouvel appel d'offres est en cours pour un nouveau prestataire ou peut-être le même. Nous ne connaissons donc pas actuellement le taux d'augmentation. Je crois pouvoir dire qu'il est habituellement proche de celui du coût de la vie. Compte tenu du fait qu'il va peut-être concourir à l'appel d'offres, nous pouvons espérer qu'il n'osera pas augmenter entre septembre et décembre. Mais je n'en sais rien. Je ne peux pas vous répondre pour l'année à venir.

Le Maire :

En général, le prestataire l'augmente en fonction du coût de la vie, uniquement. Jusqu'à présent, cela a plutôt été régulé et assez correct. Evidemment, il y a toujours une augmentation. Il ne dépasse pas l'indice.

Mme METZGER :

C'est en fait lié au coût des denrées. Cela équivaut donc à peu près à l'augmentation du coût de la vie.

M. DEBUS :

Je dirais qu'il y a peut-être dans le contrat une formule qui fait le calcul automatique.

Mme METZGER :

Oui. Bien sûr.

M. DEBUS :

Je relève quand même que vous ne savez pas quelle sera l'augmentation. Mais, là, cela augmente quand même de 2 %.

Mes interventions (pour les délibérations 8 à 11) consistent à faire la remarque en disant que vous faites une augmentation de 2 % qui n'est en fait pas étayée.

Mme METZGER :

Je vous rappelle quand même que depuis 2008 ...

M. DEBUS :

Vous me donnez en plus des arguments qui apportent de l'eau à mon moulin. C'est la remarque que je peux vous faire.

Le Maire :

Pas du tout. De l'eau à votre moulin ...

Mme METZGER :

Nous avons eu une augmentation d'environ 2 % en 2008 - 2009 et 2009 - 2010. Nous n'avons pas répercuté cette augmentation auprès des familles. Cette année, il nous semble très raisonnable de n'augmenter que de 2 % alors que nous n'avons pas fait d'augmentation depuis 2 ans.

Le Maire :

Vous ne pouvez pas nous reprocher, Monsieur DEBUS, de vouloir faire une bonne gestion, vous qui êtes toujours très prudent. C'est la raison pour laquelle nous avons refusé d'augmenter en 2008 et 2009. Je pense que nous avons fait cet effort. Aujourd'hui, il faut continuer à faire l'effort en augmentant régulièrement et progressivement pour maîtriser les coûts de la prestation de cantine entre autres dans les écoles.

M. DEBUS :

Mais je préfère encore faire une augmentation étayée, que l'on peut expliquer. Ici, en l'occurrence, vous ne pouvez pas le faire. Pas encore. C'est la logique qui ne me sied pas.

Le Maire :

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire pour la simple et bonne raison que si nous avons tenu compte de ce que faisaient nos prédécesseurs ... Ils augmentaient tous les ans régulièrement en fonction du coût de la vie pour réajuster. Nous avons pendant deux ans arrêté ce dispositif. Cette année, il faut le remettre. Cela nous permettra l'année prochaine d'être dans la lancée et de maîtriser les coûts de la cantine scolaire. Voilà, si vous voulez une explication claire sur les 2 % qui sont pour vous un peu inexplicables pourrait-on dire.

M. DEBUS :

En l'occurrence, vous n'avez pas d'explication.

Le Maire :

Si. L'explication est claire. L'explication est claire.

M. DEBUS :

Pas de manière chiffrée.

Le Maire :

L'explication est claire. C'est quand même simple. Si nous avons procédé à une augmentation, comme cela a été fait à chaque fois, aux alentours de 2 % en 2008, de 2 % en 2009 et de 2 % en 2010, celle-ci serait de 6 % cette fois-ci. C'est simple. C'est un calcul basique. Je ne vois pas où il n'y a pas d'explication sur le chiffre. Nous reprenons une démarche initiée avant, que nous avons interrompue pendant deux ans. C'est-à-dire que les Pisciacais ont gagné pendant deux ans une non augmentation de la cantine. Je trouve que ce n'est pas mal. Maintenant, au regard de la gestion et de la crise, il faut rentrer dans un fonctionnement qui me paraît assez logique. Si vous ne comprenez pas cela ... Je n'ai pas d'autre argument.

M. DEBUS :

Si vous expliquez effectivement la chose sous forme de budget en disant que cela augmente de tel montant, qu'il faut arriver à compenser ... Là, oui. Là, je peux comprendre. Mais de dire en l'occurrence que l'on va augmenter parce que cela fait x temps que l'on n'a pas augmenté ... C'est comme les tarifs de la piscine qui n'ont pas été augmentés depuis 2003. Pour moi, ce n'est pas un argument valable.

Le Maire :

Pour moi, c'est une bonne gestion.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

9°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRE (PERISCOLAIRES, MERCREDIS ET VACANCES) - ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

La délibération du 25 juin 2009 a fixé le montant de la participation des familles pour le séjour de leurs enfants dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires pour l'année scolaire 2009 - 2010. Elle a également fixé les participations aux accueils périscolaires maternels et élémentaires.

L'accueil périscolaire élémentaire fonctionne cette année dans sept écoles élémentaires. Il est réservé aux enfants de CP et de CE1. Nous proposons que cela soit étendu à partir de cette année aux élèves de CE2. Parce qu'il y a une forte demande des familles, nous proposons aussi que les fratries puissent être accueillies si les enfants sont scolarisés en élémentaire, évidemment. Nous n'allons pas rechercher les fratries en maternelle.

Nous proposons aussi que l'ouverture de cet accueil soit maintenue si plus de sept enfants y sont inscrits. En effet, nous avons fait fonctionner cette année une garderie en aménageant, bien évidemment, en allant chercher l'enfant, mais pour deux ou trois enfants dans deux des garderies. Donc, comme il est pratiqué pour les études surveillées, nous avons pensé, après cette année de test, qu'il était raisonnable d'avoir un seuil minimum d'enfants.

Et nous proposons une augmentation des tarifs de 2 %.

Je rappelle aussi que ce que nous avons voté l'année dernière continue à être possible. Un enfant de CP peut choisir d'aller à l'étude puis de continuer à partir de 18h00 à la garderie ou de choisir d'aller uniquement à la garderie de 16h30 à 19h00. Cela n'a pas changé.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, avez-vous la même question ?

M. DEBUS :

C'est la même remarque. C'est toujours la difficulté à raisonner en budget pour effectivement étayer ce genre de raisonnement. Sinon, l'extension de la durée de l'accueil est une très bonne chose.

Par contre, j'ai une remarque sur l'étude surveillée. Quelqu'un qui mettra ses enfants d'abord en étude surveillée puis en accueil de loisirs payera un peu plus cher. Donc, n'y aurait-il pas moyen de trouver un système qui permette de cumuler et d'avoir un coût un peu plus restreint pour les familles qui utilisent les deux services ? C'est une question.

Mme METZGER :

Un enfant qui va à l'étude bénéficie d'une prestation particulière liée à l'étude. A partir de 18h00, il bénéficie d'une autre prestation, relative aux loisirs, complètement différente, avec des animateurs totalement différents. Ce sont donc deux prestations différentes. Bien évidemment, cela coûte un petit peu plus cher aux parents mais cela nous coûte aussi à nous un petit peu plus cher compte tenu du fait que nous payons des enseignants ou des animateurs qui font l'étude dans un premier temps puis d'autres (parce que ce ne sont évidemment pas les mêmes) qui font l'animation plus tournée vers les loisirs de 18h00 à 19h00. Donc, bien évidemment, il y a un coût pour chacune de ces prestations. Je ne vois pas tellement en quoi consiste votre remarque.

M. DEBUS :

Pour étayer un peu plus votre argumentaire, il serait peut-être bien de préciser combien d'enfants vont en étude surveillée et en accueil de loisirs. L'argumentaire serait peut-être à ce moment-là complet. En fait, il y a aussi une certaine réticence des parents pour l'une ou l'autre de ces prestations car, par cumul, cela représente quand même un certain coût. Il faut aussi savoir faire la part des choses. Je vous délivre simplement l'information. C'est une question que je vous pose.

Mme METZGER :

Je vous propose d'aller demander les chiffres au Service Education et Loisirs. Ils vous seront donnés volontiers. Vous verrez que les gens qui ont de vrais besoins ne se posent pas la question de savoir ce que cela leur coûte. Cela leur coûte en tout cas beaucoup moins cher qu'une nourrice à domicile.

M. DEBUS :

Oui mais, après, c'est aussi une question d'efficacité. Lorsque vous retrouvez un à deux enfants par soir pour deux adultes, le coût du service par enfant est peut-être un peu cher.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, je crois que vous n'avez pas écouté ce que vous a dit Madame METZGER. Elle vous a dit qu'il n'y a pas eu assez d'inscriptions dans une école cette année. Nous avons fait le test de continuer à la faire vivre. A partir de la rentrée du mois de septembre, en fonction du nombre d'inscriptions, nous maintiendrons ou nous ne maintiendrons pas cette activité s'il n'y a pas 7 enfants inscrits. C'est clair, net et précis. Ce n'est pas dépenser pour dépenser. Je sais que vous avez cela vraiment en tête. C'est un service que nous rendons à la population. Nous sommes aussi en train de travailler sur un projet d'enfance global pour voir où est la place de l'enfant dans notre ville. Dans le cadre de ce projet global, de cette étude et de ce diagnostic, nous étudierons bien sûr, éventuellement, ces phénomènes qui sont en même temps des modes de garde. Des gens préfèrent payer moins cher et laisser leurs enfants à l'étude et ensuite à la garderie que nous proposons plutôt que de prendre une nourrice qui, comme l'a dit ma collègue, coûtera beaucoup plus cher. Mais cela rentrera bien dans un projet global. Nous pourrions peut-être évaluer les prix et les coûts à un juste niveau à ce moment-là.

M. DEBUS :

D'accord. Je vous suggère simplement de proposer un tarif couplé. Pourquoi pas ? A ce moment-là, vous n'aurez peut-être pas autant de difficultés de remplissage pour l'étude et l'accueil périscolaire.

Le Maire :

Nous n'avons aucune difficulté de remplissage. Nous avons trop de demandes. Cette question se pose pour deux écoles. Mais cela fonctionne très très bien dans l'ensemble des autres écoles. Il y a une vraie demande. Il y en a même quelquefois trop. Nous pourrions en discuter mais nous y passerions la soirée. Il y a aussi des problématiques de rythmes scolaires. Des enfants arrivent à l'école le matin très tôt et en partent très tard le soir. Nous devons nous poser des questions collectivement, avec les familles, bien sûr, avec l'Education Nationale aussi. Mais, même à notre niveau ... Organiser des journées aussi longues pour des enfants ... Nous ne savons pas avec le temps comment ils vivront tout cela, même si les parents ont aussi besoin de travailler, ce qui est tout à fait légitime, surtout aujourd'hui.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

En ce qui concerne les études surveillées, le tarif est passé de 2,10 euros à 2,15 euros. Cela ne fait pas 2 %. Cela fait un tout petit peu plus car nous avons essayé la simplification. 2,15 euros, c'est plus facile que 2,13 euros ou 2,12 euros. Je n'ai pas fait le calcul. Je vous propose donc cette modification pour l'année 2010-2011.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

11°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Je réexplique pour ceux qui auraient oublié que les classes de découverte fonctionnent de la façon suivante depuis le 23 octobre 2008 : chaque enseignant qui souhaite partir sur un projet particulier avec sa classe présente ce projet au service et, lorsque celui-ci est validé, raisonnable financièrement et pédagogiquement (puisqu'il est validé par l'inspection, il est forcément raisonnable pédagogiquement), il est pris en charge par la mairie. Evidemment, nous commençons par répondre à chaque école positivement pour un départ. S'il reste de l'argent dans l'enveloppe budgétaire que vous avez votée récemment (130.000 euros), nous passons à un deuxième projet, à un troisième projet. Cela dépend du nombre de projets initiés dans chaque école.

Je vous propose la même augmentation que celle de tous les autres tarifs (2 %) pour l'année 2010-2011.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

12°/ PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ACTIVITE « SCIENCES EN HERBE » - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Les ateliers « Sciences en herbe » remplacent globalement ceux mis en place précédemment (EDSET) qui n'ont pas pu fonctionner en 2009-2010 faute d'un responsable capable de les gérer. Le responsable en titre n'a en effet pas souhaité renouveler son contrat pour différentes raisons. Nous n'avons donc trouvé personne.

Cette année, en partenariat avec Madame DRACOULI, nous avons réfléchi sur un fonctionnement un peu différent. Le travail réalisé avec l'EDSET était extrêmement intéressant, doublement intéressant il y a un certain nombre d'années. Mais, maintenant, compte tenu des programmes de l'Education Nationale, l'informatique devient courante à l'école. Nous avons donc réfléchi avec nos services sur des ateliers qui seront un peu plus du type « main à la pâte ».

Nous travaillerons sur ce que nous avons appelé pompeusement dans notre rapport les sciences fondamentales à destination des écoles élémentaires sur le même principe que celui de l'EDSET, à savoir deux fois par semaine (le lundi et le jeudi ou le mardi et le vendredi) et pour la même tranche d'âge (CE1 / CE2 - CM1 / CM2).

Deux thèmes ont été retenus pour cette année. Le premier concerne les énergies et le deuxième l'architecture et la résistance des matériaux.

En ce qui concerne les énergies, les ateliers feront des expériences. Nous avons un peu pris des leçons chez Georges CHARPAK et nous nous sommes inspirés ce de ce que nous appelons communément les ateliers « main à la pâte ». Nous n'avons pas la prétention de faire aussi bien, bien évidemment. Il y aura donc des expériences et chaque atelier devra réaliser une œuvre qui sera présentée à la fin de l'année. Je peux vous donner le projet plus complet, bien évidemment, si vous le souhaitez.

En ce qui concerne le thème relatif à l'architecture et à la résistance des matériaux, nous allons vous rejouer un film célèbre avec des allumettes. Les enfants travailleront en atelier. Ils verront un peu ce qu'est l'architecture, etc ... Ils construiront des ponts. A la fin de l'année, un concours aura lieu pour savoir quel sera le pont le plus résistant.

Si j'ai dit de grosses bêtises, ma collègue, Madame DRACOULI, pourra me corriger.

Nous demandons évidemment une participation aux familles puisqu'il faudra des animateurs compétents, capables d'être à la fois amoureux des sciences et pédagogues avec de jeunes enfants. Nous proposons donc de fixer la participation à 60 euros par trimestre. Evidemment, les familles qui choisissent de mettre leurs enfants à la fois à l'étude deux jours par semaine et aux ateliers « Sciences en herbe » deux jours par semaine auront un tarif mixte. Nous ne leur ferons pas payer quatre jours d'étude et deux jours d'atelier. Elles ne payeront pas l'étude si leurs enfants n'y sont pas.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

En 1984, l'association Alceste créait l'Ecole des Sciences et Techniques en partenariat avec la municipalité. Cette structure qui s'adressait aux enfants et aux adolescents avait pour objectif de les familiariser à l'informatique (l'utilisation, la création de blog, l'usage d'Internet, etc ...) et à la robotique. Les cours étaient donnés par des enseignants et des étudiants. De nombreux enfants et adolescents ont fréquenté cette structure de 1984 à 2008 à leur grande satisfaction et à celle de leurs parents.

A la rentrée de septembre 2009, sans aucune concertation avec les responsables de l'association Alceste, vous avez arrêté cette école au grand désespoir de nombreux parents.

Vous avez pris cette décision sans explication si ce n'est le fait que l'association Alceste ne répondait pas assez à votre projet politique et cela (je vous cite) « bien que ne remettant pas en cause le bien-fondé des actions menées au sein de l'association » (votre courrier du 1^{er} mars 2010). Ceci est votre version officielle. Permettez-moi d'en douter. Merci quand même de reconnaître toutes les actions menées durant toutes ces années.

De même, la subvention demandée par l'association a été refusée car (je vous cite) « malgré tout l'intérêt que présente votre projet, celui-ci n'est pas apparu prioritaire au regard de la municipalité » (votre courrier du 27 mai 2010).

Aujourd'hui, vous créez une structure municipale qui aura un fonctionnement identique à celui de l'école des sciences avec des intervenants identiques.

Le contenu pédagogique semble (c'est vrai) un peu différent de celui de l'école des sciences.

L'association Alceste, si on le lui avait demandé, mais ce ne fut pas le cas, aurait pu assurer, comme précédemment, le fonctionnement et le projet pédagogique de la nouvelle structure.

Vous qui prônez haut et fort la concertation et l'aide aux associations, vous municipalisez un service donné par une association, un service apprécié par tous.

Mais par pure idéologie, vous municipalisez et ce n'est sûrement pas fini. D'autres associations suivront comme par exemple les clubs de quartier.

Espérons, pour les enfants de Poissy, que cela fonctionne aussi bien que l'Ecole des Sciences et Techniques.

Concernant le vote de cette délibération et de la suivante, si le groupe Union Pour Poissy est très favorable au fait qu'il existe à Poissy une structure permettant aux jeunes de se familiariser avec les sciences, le groupe Union Pour Poissy est en désaccord avec l'arrêt de l'école des sciences et avec la forme prise pour la création de cette nouvelle structure.

Le groupe Union Pour Poissy votera contre ces deux délibérations.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir Messieurs, Mesdames du public.

Je souhaite intervenir en fait dans le sens de ce qui vient d'être évoqué par Monsieur MONNIER et attirer votre attention sur trois points.

Lorsque l'on dialoguait et que l'on avait des informations ensemble, la non reconduction de l'EDSET avait été évoquée. On payait les intervenants qui travaillaient pour le compte de l'association. Cela posait problème. Ceci n'était pas très clair. Je peux en convenir.

Néanmoins, pourquoi ne pas avoir poursuivi cette collaboration avec une convention d'objectifs et de moyens sur le fond, sur ce qui était attendu ? Je pense effectivement que l'association aurait eu la capacité de répondre favorablement à cela. D'autre part, cela aurait probablement évité d'alourdir encore la masse salariale de la commune.

Enfin, le dernier point concerne le niveau de qualification requis. Vous prévoyez des niveaux de rémunération pour du personnel à BAC + 3 et pour du personnel à BAC + 4. N'aurait-il pas mieux valu définir un niveau de qualification requis pour assurer ces animations et payer tout le monde au même tarif ? A travail égal, salaire égal.

Mme METZGER :

Je ne veux pas repartir sur un débat qui a déjà eu lieu. Je veux seulement rappeler que les animateurs de l'EDSET étaient employés par la mairie, recrutés par la mairie, payés par la mairie et contrôlés par la mairie. Lorsqu'ils étaient absents, la mairie devait trouver des remplaçants. L'association Alceste n'intervenait que sur leur formation. La masse salariale restera la même puisque nous avons besoin du même nombre d'animateurs. A part cela, je ne recommencerai pas le débat que nous menons déjà depuis un certain temps. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut du projet présenté. Je répète quand même que les enfants maîtrisent maintenant aussi bien chez eux qu'à l'école les techniques informatiques puisqu'un brevet d'informatique appelé B2I est passé à la fin du CM2. Cela fait donc forcément partie de l'enseignement. Notre choix de proposer quelque chose de différent nous tient à cœur. Ce n'est pas de la polémique pour de la polémique. Vous pouvez en être sûre.

Le Maire :

Je voudrais juste préciser une chose puisque nous allons passer à l'autre délibération qui concerne le recrutement des vacataires. Ce ne sont pas des postes créés mais qui existent. Nous ne créons rien de nouveau. Cela prouve que la mairie payait déjà.

S'agissant du débat sur l'association Alceste, c'est assez drôle. Ce matin, lorsque je me rasais (il y en a qui rêvent d'être Président de la République), je pensais que nous allions parler d'Alceste ce soir. Alors, nous irons jusqu'au bout. Trois élus ont démissionné d'une maison de quartier pour laisser la place à d'autres personnes. Pendant des années, j'ai vécu ici dans cette ville la place des élus du Conseil municipal de l'équipe précédente qui tenait l'ensemble des associations avec un certain nombre de gestions de fait. Alceste avait à sa tête un président qui était un élu, un trésorier qui était un élu et un secrétaire qui était un élu. Quelque chose n'allait pas. Lorsque nous regardons aujourd'hui tous les contrôles qui peuvent être faits par la Cour des Comptes ... Je crois que nous avons juste essayé de remettre à plat et dans les normes des choses qui devaient l'être. Vous parlez de la municipalisation. Il faut que nos enfants dans les écoles puissent effectivement avoir accès à une sensibilisation et à une formation qui les projettent vers l'avenir. C'est ce qui m'importe. Beaucoup d'enfants sont en échec scolaire. Ils peuvent progresser par ce biais-là. C'est un bienfait. Je crois que nos petites querelles sur les associations, la municipalisation ou autre n'ont pas une grande importance.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

C'est juste une question. Il y a effectivement un tarif unique. Toutes les précédentes délibérations comportent un tableau avec un barème. Pourquoi pas celle-ci ? Y a-t-il une raison particulière ?

Le Maire :

C'est toujours ce qui s'est pratiqué pour ce qui est proposé là. C'est tout. Nous l'avons maintenu. Comme c'est quand même cher ... A ce niveau-là, il fallait faire un tarif tout à fait unique. Nous ne pouvions pas faire un quotient familial. Peut-être que nous y arriverons un jour mais ce n'est pas le débat aujourd'hui.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 voix contre :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

13°/ RECRUTEMENT DE VACATAIRES DANS LE CADRE D'ANIMATIONS SCIENTIFIQUES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Vous avez dit il y a un instant, Monsieur le Maire, qu'il n'y avait pas de recrutement, qu'il ne s'agissait pas de nouveaux emplois puisque les personnes étaient déjà engagées. Là, les termes sont : « recrutement de vacataires ».

Le Maire :

Bien sûr. Mais nous n'avions personne. Les postes étaient gelés puisque cela ne fonctionnait pas l'année dernière.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

C'est aussi une question. Effectivement, un certain taux horaire est donné. C'est l'un des éléments. Il manque l'autre élément, à savoir le volume d'heures des différentes interventions pour avoir également, encore une fois, un budget prévisionnel sur cette opération. Quel est donc le volume d'heures prévisionnel de cette opération ?

Le Maire :

C'est indiqué dans le budget 2010.

Mme METZGER :

Par exemple, pour « Sciences en herbe », je crois que vous avez voté (de mémoire) 7.000 euros pour le premier trimestre 2009/2010. Je crois que je ne dis pas de bêtise. En tout cas, vous pouvez reprendre votre budget. Vous avez tout cela.

M. DEBUS :

Mais c'est tellement plus facile aussi de le rappeler, simplement, dans la délibération. Ce n'est pas plus mal.

Mme de VAUCOULEURS :

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Excusez-moi. Vous n'avez pas répondu sur la question du double niveau de qualification, s'il vous plaît.

Le Maire :

Entre BAC + 2 et BAC + 4 ?

Mme de VAUCOULEURS :

Voilà.

Le Maire :

Evidemment, quelqu'un qui a fait des études jusqu'à BAC + 4 est en général payé un petit peu plus.

Mme de VAUCOULEURS :

Que faites-vous de : « A travail égal, salaire égal » ?

Le Maire :

Ce n'est pas la même chose. Si nous pouvions recruter uniquement des gens qui ont BAC + 4, c'est-à-dire qui ont niveau supérieur ... De préférence, c'est ce que nous ferons. Si nous ne trouvons pas, il faut se laisser une porte pour des gens moins formés.

Mme de VAUCOULEURS :

On a le droit de postuler à des postes au-dessous de sa qualification. On en assume généralement les conséquences.

Le Maire :

Je vous entends mais il s'agit-là d'enfants. Il faut donc des gens qui aient un certain niveau et une qualification assez forte pour être en capacité de transmettre un savoir. Cela me paraît important.

On me fait remarquer que cela fonctionne toujours ainsi dans la fonction publique territoriale. Même en fonction des vacances, nous sommes dans l'obligation de le faire. Il y a toujours une grille bien précise.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 14 voix contre : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

14°/ FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ECOLE D'INITIATION AUX SPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Le Maire donne la parole à **M. MARY :**

Merci, Monsieur le Maire.

L'Ecole d'Initiation aux Sports est une structure de la mairie de Poissy, pilotée par le service des sports, dont l'objectif est d'éveiller et de susciter l'intérêt des enfants à la pratique des activités physiques et sportives. Dans une démarche éducative, l'Ecole d'Initiation aux Sports offre aux enfants scolarisés en primaire la possibilité de pratiquer le mercredi matin, en période scolaire, de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

Face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, mais également pour réactualiser la cotisation au vu des tarifs qui se pratiquent dans les autres collectivités, il est nécessaire de réactualiser les tarifs existants.

En effet, la dernière délibération en matière de tarification de l'Ecole d'Initiation aux Sports est du 18 mai 2006.

Il est proposé au Conseil municipal de réactualiser les tarifs comme suit :

- pour un enfant, le tarif passera de 34 à 39 euros,
- pour le deuxième enfant, le tarif passera de 20 à 23 euros,
- pour le troisième enfant, cela reste gratuit.

Signalons que depuis un an, les activités proposées aux enfants se sont fortement améliorées. Citons pour exemple le golf qui rencontre un grand succès auprès des enfants ainsi que le poney ou le mur d'escalade. Tout ceci a un coût qui n'est que partiellement répercuté sur les familles.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera assez brève car beaucoup de choses ont déjà été dites et cela rejoint un petit peu le même principe.

Si, au cours des deux années précédentes, vous aviez augmenté régulièrement ce service ... Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il s'agit d'un service à la population. Il donne la possibilité à des enfants qui n'en feraient peut-être pas de découvrir du sport, de découvrir des sports puisque vous venez même de rajouter aujourd'hui un certain nombre de disciplines qui n'étaient jusque là pas pratiquées ou en tous les cas pas initiées. Cela leur permettra aussi demain d'aller dans les différents clubs sportifs qui existent dans la ville. Mais, d'un autre côté, geler les augmentations pendant quelques années parce que cela a du sens politique ... Je ne veux pas faire de la polémique ici. Le jour où l'on s'aperçoit quand même que les frais de fonctionnement ont augmenté ... Là, on reprend son costume de gestionnaire. On est dans l'obligation d'augmenter et on augmente d'une manière plus importante. C'est dommage parce qu'il s'agit là d'une augmentation des tarifs de près de 15 % (en tous les cas de plus de 10 %). Et je me retrouve dans une situation où vous aviez en son temps, de par vos orientations politiques, plutôt l'habitude de défendre ceux qui étaient dans la difficulté. Aujourd'hui, vous prenez des délibérations qui prévoient des augmentations conséquentes alors que nous n'en serions pas là si elles avaient été de 2 % tous les ans. Aujourd'hui, nous qui représentons sans doute les vilains patrons allons peut-être ce soir refuser une telle augmentation car il y a des familles pour lesquelles cette augmentation importante plus toutes celles que nous avons vu ce soir ... Cela devient compliqué.

Deuxième remarque : j'ai du mal à lire (et j'avais déjà fait cette remarque par rapport aux piscines) ... La Ville de Poissy est une entité. Elle travaille pour les Pisciacais, et évidemment pour d'autres, mais, là, au niveau de l'Ecole d'Initiation aux Sports, on s'adresse plutôt aux familles et aux enfants Pisciacais. Si les tarifs étaient d'un niveau relativement modeste, tant mieux. Tant que la ville peut le faire et peut l'offrir ... Mais je n'aime pas lire que l'on va comme cela aligner les tarifs par rapport à ceux des autres villes. Ce n'est pas parce que les autres font plus cher que l'on doit faire plus cher. On doit faire plus cher car il y a un vrai souci de fonctionnement. Ce service deviendrait très déficitaire et grèverait le budget de la commune. A ce moment-là, on ferait payer. C'est logique. C'est un service. Et il est payant. Mais on n'en est pas là non plus. Voir des choses écrites comme cela ... Ce n'est pas parce que les autres font plus cher que l'on doit faire plus cher. Si, au contraire, on peut offrir un super service, et moins cher, tant mieux. Tant mieux pour les Pisciacais.

Le Maire :

Je vais vous répondre.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je rebondis effectivement sur ce qu'a dit Monsieur RAYNAL. C'est la énième augmentation. C'est pareil. Il n'y a aucun élément qui permette d'étayer concrètement la hausse des coûts. Aucun chiffre ne paraît dans la délibération. Sur quoi cela est-il effectivement basé ? En plus, ce n'est pas 2 %. A la limite, si c'était 2 % ... Bon. D'accord. Mais, là, il s'agit de 15 % (enfin 14,7 % et 15 %). C'est relativement conséquent. Je voudrais donc bien savoir comment cela peut être justifié en tant que tel. Je reviens au basique. Quel est le budget prévisionnel pour cela ? Comment fait-on effectivement pour compenser ? Cela compense-t-il tout ou partie, etc ... ? C'est la question que je pose.

Le Maire :

Moi, ce que je trouve absolument extraordinaire ... Parce que vous êtes extraordinaires. C'est pour cela que l'on s'aime, que l'on est autour de cette table, finalement.

M. RAYNAL :

C'est gentil de le reconnaître.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, vous êtes en train de nous dire que nous n'augmentons pas pendant deux ans. Mais cela a commencé en 2006. Vous avez commencé avant nous. 2006 - 2007. Vous n'avez pas augmenté. Les tarifs n'ont pas augmenté. 2008 - 2009. Cela fait quatre ans. Donc, pour répondre en même temps à Monsieur DEBUS, cela fait une augmentation certaine. Mais j'ai quelques tarifs. Vous avez l'impression que l'on augmente beaucoup et que l'on regarde par rapport aux villes. En ce qui concerne les piscines, les tarifs pour les adultes résidents (pas cette fois mais on en a parlé la dernière fois) sont :

- à Maurepas :	5,05 €
- à Saint-Germain-en-Laye :	4,90 €
- à Meulan :	4,50 €

- à Versailles :	4,50 €
- à Aubergenville :	4,50 €
- à Montigny-le-Bretonneux :	4,40 €
- à Conflans-Sainte-Honorine :	4,25 €
- aux Clayes-sous-Bois :	4,20 €
- au Chesnay :	3,80 €
- à Verneuil-sur-Seine :	3,80 €
- à Poissy :	2,80 €

Je crois alors à un moment donné que les augmentations proposées sont réalistes, pour reprendre et mettre un peu dans les normes les choses. Cela n'avait pas forcément été fait car cette ville était peut-être plus riche qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais il y avait peut-être d'autres possibilités. Ne nous faites pas le procès de vouloir faire très cher pour que les plus en difficulté ne puissent pas y aller. Je pense que ce n'est pas notre quota. Par contre, si des gens sont en difficulté ... Nous remettons actuellement à plat et en œuvre le C.C.A.S. pour qu'il puisse accompagner ces personnes en difficulté et les inscrire aussi pour toutes les activités de la ville. Cela me paraît être une démarche beaucoup plus logique et beaucoup plus claire qu'uniquement au niveau des prix. C'est une vision mais je l'assume.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

D'abord, je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer Poissy à Saint-Germain-en-Laye ou à Conflans. On n'a pas les mêmes prestations. On n'a pas les mêmes bassins. On n'a pas du tout les mêmes conditions ni de baignade, ni de loisirs ni même de natation.

Deuxième chose : nous contestons les tarifs des piscines la dernière fois car l'augmentation était beaucoup plus importante pour les Pisciacais que pour les extérieurs. C'est là-dessus que nous avons protesté. C'est pour cela que nous n'avons pas voté cette délibération.

Le Maire :

A Versailles, pour une personne extérieure, le tarif est de 5,60 €. A Poissy, il est de 4,70 €.

Mme XOLIN :

Je ne connais pas la piscine de Versailles. Je ne peux pas vous en parler. Je connais Saint-Germain. Je connais Conflans. Comparer Poissy à Conflans fait quand même bien rire. Si les gens de Poissy vont volontiers à Conflans ou à Saint-Germain où ils payent pourtant des tarifs extérieurs, c'est qu'il y a quand même une autre prestation.

Le Maire :

Vous n'avez pas l'air de savoir (c'est important) que nous sommes en train de faire tout un travail au niveau de cette piscine pour la réhabiliter, une étude, des recherches de subventions. Nous la mettrons aux normes. Je pense que nous avons à Poissy un terrain aussi beau que celui de Saint-Germain-en-Laye ou de Conflans. J'espère que nous pourrons vous le prouver avant la fin du mandat et que nous pourrons aller à la piscine ensemble. Ce sera un plaisir.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 10 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

15°/ ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANT AU PERSONNEL COMMUNAL ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AFFÉRENTE AVEC LA SOCIÉTÉ « CHEQUE DEJEUNER »

Le Maire :

Pour rappel, le personnel municipal pouvait aller manger dans une cantine qui ne faisait absolument pas le plein. Nous avons regardé, en terme de coût, dans le cadre d'une étude, si nous pouvions créer un restaurant plus adapté. Il se trouve que c'est quand même très très cher. Les titres restaurant permettent à l'ensemble du personnel municipal d'avoir un petit peu plus (c'est quand même un petit cadeau) et lui permettent en même temps de pouvoir faire ses courses dans la ville. Il y a deux paramètres. Dans l'ensemble des entreprises françaises, ils sont en général attribués à raison d'un titre par journée travaillée. En négociation avec la CFDT (les représentants du personnel), nous avons décidé d'annualiser sur la base de 14 titres attribués mensuellement à chaque agent travaillant à temps complet pour la collectivité. Au départ, la base était de 13. Nous avons cédé jusqu'à 14. Cela me semble être, dans la négociation, assez réaliste. Je voulais vous dire cela. Je pense en effet que vous allez me poser ces questions. J'ai peut-être déjà répondu avant.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Effectivement, c'était la question. $14 \times 12 = 168$. Je ne pense pas que les employés communaux, quels qu'ils soient, travaillent (sauf ceux à temps partiel) uniquement 168 jours sur les potentiels 200 peut-être et quelque ... Cela a été négocié ainsi. Vous avez peut-être très bien négocié, pas forcément en faveur des employés communaux. Il manque effectivement entre 40 et 50 tickets par an de ce fait-là.

Autre question : la cantine située avenue Blanche de Castille sera-t-elle de ce fait effectivement fermée ?

Le Maire :

Elle va être fermée.

M. DEBUS :

Elle est fermée.

Le Maire :

Elle va être fermée puisque cela commence au 1^{er} septembre.

M. DEBUS :

On pouvait y manger pour un prix relativement modique (entre 3 et 4 euros), sauf erreur de ma part). Le ticket restaurant aura une valeur faciale de 6 euros. Quel que soit le restaurant ou la sandwicherie, je ne pense pas que l'on puisse avoir quelque chose de relativement consistant et chaud pour 6 euros, avec boisson et autre.

Le Maire :

Il est bien de vouloir défendre ...

M. DEBUS :

C'est ma question. Les employés communaux sont-ils réellement gagnants dans l'opération ? C'est une question que je me pose.

Le Maire :

Vous avez l'habitude de m'attaquer sur ma non concertation. Il faut savoir que cette proposition a été concertée. Il y a eu un questionnaire. Les représentants des syndicats ont fait le tour de l'ensemble des services, ont demandé ce que voulaient les gens. C'est en fonction de ce questionnaire et des réponses que la proposition des tickets restaurant a été retenue. C'est un choix d'employeur que j'assume aussi.

M. DEBUS :

Ceux qui n'allaient pas à la cantine étaient effectivement nombreux. Ceux-là sont forcément gagnants puisque cela leur fera effectivement un plus. Il est quand même dommage que la cantine soit supprimée car le coût était au final moins élevé pour les employés.

Le Maire :

Il faudrait, Monsieur DEBUS, que vous vous syndiquiez à la CFDT ou que vous veniez travailler dans la ville. Vous serez au CTP en face de moi et vous pourrez négocier. En tous les cas, les agents de cette ville attendaient cela depuis longtemps. Ils sont satisfaits de les avoir. Je rappelle qu'il n'est pas obligatoire de prendre des tickets restaurant. On peut tout à fait les refuser.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite question juste à titre d'information : pourrais-je avoir l'estimation du coût pour la Ville (en gros la part de la Ville) et à la limite le prorata par rapport à ce que l'on économisera en n'utilisant plus la cantine ? Juste pour avoir une idée.

Le Maire :

Je vais vous le dire tout de suite. Cela va coûter très cher, très très cher à la Ville (à peu près 300.000 euros). Vous pouvez trouver cela dans le budget, pour au moins cette année. Mais ce sont les estimations si tout le monde les prend. Si personne ne les prend ...

En même temps, c'est quand même un gain social pour l'ensemble des agents. Depuis quelques années, les agents territoriaux ne sont pas énormément augmentés. C'est donc quelque chose que nous leur offrons en plus, une prestation qui n'est quand même pas négligeable. Mais c'est un effort que fait la commune. De toute façon, j'ai quand même constaté qu'un certain nombre d'agents (principalement dans la mairie, en interne) allaient acheter sandwiches, boissons plus petits gâteaux. Je crois que cela coûte 6,50 euros dans certains lieux de la ville ou 5 euros. Donc, ils participeront puisqu'ils en payeront une partie mais la ville participera aussi.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

Je précise tout de suite à Monsieur DEBUS (avant de lui donner la parole) que ce ne sont pas des créations de postes. Tous les ans, il y a des promotions. Des gens peuvent changer d'échelon. Nous n'avons pas ces changements d'échelon dans la nomenclature de la Ville. Pour permettre à ces gens de pouvoir changer d'échelon, il fallait revoir le tableau des effectifs. Par exemple, il y a un emploi d'ingénieur en chef de classe normale. Nous n'avons pas cet emploi dans la nomenclature. Nous en aurons un. Nous n'avons pas d'emploi de contrôleur de travaux en chef. Nous en aurons un. C'est tout. C'est uniquement cela.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Simple question : quel sera l'impact sur le budget (effet annuel) ?

Le Maire :

C'est dans le budget. C'était prévu. Il va falloir que vous regardiez le budget, Monsieur DEBUS.

M. DEBUS :

C'est peut-être prévu mais ce n'est pas détaillé. Je suis désolé. Il faut donc savoir effectivement combien cela représente, sûrement aussi une certaine somme d'argent qui vient s'additionner, sûrement prévue et, je l'espère, bien sûr, au budget, évidemment. C'est juste une question peut-être de détail mais cela peut parfois avoir son utilité puisque vous renouvelez ce genre d'opérations au fur et à mesure dans l'année. Au bout d'un moment, effectivement ... C'est très bien effectivement pour les gens. Ils gagnent plus. Simplement, cela pèse également plus sur le budget. Donc, là, il y a un effet ... Vous faites cela en cours d'année. Donc, vous ne voyez évidemment l'effet année pleine que l'année d'après. Ce sont des charges également. Je ne sais pas à quelle date cela sera fait (sûrement prochainement, au 1^{er} juillet peut-être). Mais, en terme de budget global, combien cela représente-t-il ?

Le Maire :

Je suis prêt, Monsieur DEBUS, à vous donner toutes les informations. Vous pouvez demander aux services toutes les informations. Le débat que vous êtes en train de faire est celui que nous aurions dû avoir au moment de l'échange sur le budget. Tout cela figure dans le budget. Dans les collectivités territoriales, nous n'avons absolument aucune possibilité de décider tout d'un coup de créer un poste comme cela sans que cela passe au Conseil municipal et sans explication.

Nous avons déjà prévu ces postes. Nous savions que nous avions les collaborateurs de la mairie qui, du reste, travaillent depuis un certain nombre d'années, et qu'ils allaient changer d'échelon ou de grade. Nous l'avons donc prévu au budget. Après, s'il le faut, nous ferons l'étude et nous vous la donnerons. Mais cela apparaît dans le budget. Vous pouvez tout à fait voir le coût que cela peut représenter en terme d'augmentation puisque vous avez vous-même dit, lors du débat d'orientation budgétaire, que nous faisons un peu trop de gabegies au niveau du personnel. Vous aviez donc noté qu'il y avait une augmentation. Cette augmentation a une explication. Elle vous est donnée. Des gens vont changer d'échelon et gagner un peu plus. Nous ne pouvons qu'en être contents quand même.

M. DEBUS :

Clairement, il s'agit aussi de faire la part des choses entre les effectifs ...

Le Maire :

Vous qui êtes DRH, vous avez un bilan social qui vous permet aussi de voir tout cela.

M. DEBUS :

Simplement, il s'agit effectivement vis-à-vis du budget de faire la part des choses entre le coût que les embauches représentent et le coût de l'augmentation interne.

Le Maire :

Vous êtes contre le fait que les gens puissent progresser, vous.

M. DEBUS :

Non. Je m'abstiens. Encore une fois, je m'inscris absolument en faux vis-à-vis de cela. Chaque fois, vous me faites la provocation. Vous l'aviez déjà faite lors d'une réunion précédente. S'abstenir n'est pas voter contre. Sinon, j'aurais voté contre. Je m'abstiens encore une fois car il manque effectivement un certain nombre d'informations. J'ai demandé un certain nombre d'informations que je n'ai pas obtenues. Donc, je m'abstiens. Ce n'est pas un vote sanction vis-à-vis des augmentations et des promotions. C'est simplement vis-à-vis de la non information qui règne en tout cas au sein de ce Conseil et pour cette question en particulier.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Puisqu'il y a débat quasiment sur chaque délibération, je voudrais juste donner une explication de vote. Il est vrai que nous sommes aussi très vigilants sur le dérapage d'un budget, notamment du personnel. Nous avons déjà, par le passé, refusé de voter lorsqu'il s'agissait plutôt de recrutements extérieurs quasiment systématiques. Là, nous sommes bien d'accord en tous les cas sur ce que vous avez dit et sur ce que nous pouvons lire. Il s'agit de promotions internes. Le problème étant complètement différent ... Je pense qu'il a été effectivement budgété. A partir de là, nous votons cette délibération.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins une abstention :
M. DEBUS.

17°/ REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS DE LA VILLE

Le Maire :

Certains agents de la Ville utilisent leur véhicule personnel dans l'intérêt du service. Ces déplacements s'effectuent en général à l'intérieur de la Ville pour la plupart. Souvent, il y avait une espèce de pratique. On leur donnait un peu d'essence. On leur donnait des choses. Pour que les choses soient transparentes, il me semble important que nous puissions voter une délibération qui permette en tous les cas à ces agents d'être remboursés des frais qu'ils engagent, à condition bien sûr de passer par une procédure qui les autorise à utiliser leur voiture, qu'ils soient assurés, à leur charge, et qu'ils soient aussi contrôlés par le responsable qui les autorise. Cela évitera des pratiques que l'on ne pourrait pas expliquer. Comme je sais que vous êtes tous vigilants ... Quand va-t-il tomber ou quand pourra-t-on l'avoir sur un truc précis ? Cela me permet de dire que les agents qui se déplacent n'iront plus se servir à la pompe (essence de la Ville) mais seront remboursés de leurs frais d'essence qu'ils auront achetée ailleurs.

Le Maire donne la parole à M. MARIETTE :

En fait, cette question est un petit peu bête mais j'ai quand même envie de la poser. Quel coût (à peu près) cela peut-il représenter ? Mais je me pose surtout cette question : combien de personnes ? Je crois que des véhicules de service servent à cela, surtout pour se promener en ville. Alors n'y a-t-il pas un déficit en terme de véhicules de service ? Est-il bon de laisser les employés utiliser leur propre véhicule, en plus avec leur propre assurance ? Sont-ils réellement couverts pour cela, etc ... ? Voilà le genre de questions que je me pose.

Le Maire :

C'est à peu près pour une vingtaine de personnes. Ce sont principalement des gens qui travaillent dans le secteur médico-social pour la Ville, le C.C.A.S ou autre. Ils vont livrer. Ce n'est pas énorme. En même temps, je peux quand même vous préciser que cette pratique des sans semis a été arrêté depuis un an déjà.

M. MARIETTE :

Certes, mais n'y a-t-il pas (comme je le demandais tout à l'heure) un déficit de véhicules de service ? Ne faudrait-il pas investir dans un petit véhicule électrique pour ce genre de situation ?

Le Maire :

Une étude a été faite sur les véhicules. Nous sommes en train de la regarder, de l'étudier. Il y a beaucoup de véhicules sur la Ville. Nous sommes en train de les mutualiser. Avant, des gens n'utilisaient un véhicule que pour eux. Les gens se servent de leur véhicule personnel dans des situations bien particulières et ce n'est pas systématique. Mais il fallait quand même trouver un moyen de pouvoir les indemniser par rapport aux frais générés. Nous sommes donc en train de faire ce travail. Je ne peux pas vous le présenter aujourd'hui mais, si vous le voulez, nous vous ferons part de la décision. Nous sommes en train d'étudier, véhicule par véhicule, utilisation par utilisation, pour voir de quelle façon nous pouvons mutualiser. Nous n'allons pas non plus multiplier le nombre de voitures du parc de la Ville car cela aurait un coût beaucoup plus élevé.

M. MARIETTE :

C'est parfait. C'est exactement ce que je voulais vous entendre dire. Bien évidemment, ce personnel doit être indemnisé. C'est évident.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je veux juste réagir par rapport à ce que vous avez dit. Au contraire, c'est une très très bonne chose. Je ne vois pas à qui vous vous adressiez effectivement lorsque vous avez dit : « Quand va-t-il tomber, etc ... ? ». Je ne sais pas à qui vous vous adressiez.

Le Maire :

Comment ? Attendez. Je n'ai pas entendu.

M. DEBUS :

Lors de votre présentation ...

Le Maire :

Oui.

M. DEBUS :

En expliquant effectivement la délibération, vous avez indiqué ... Je précise que je voterai pour car c'est une très bonne opération. Il s'agit effectivement d'indemniser les gens à la juste mesure, à supposer bien sûr que ce soit bien des déplacements ponctuels et non pas récurrents. Sinon, effectivement, c'est le véhicule de fonction. OK. Très bien. Vous avez répondu. C'est très bien. Sinon, je vous posais la question de savoir à qui vous vous adressiez lorsque vous avez dit « Quand va-t-il tomber, etc ... ? » pour je ne sais plus trop quoi. Je ne sais pas ce que vous avez dit.

Le Maire :

A qui je m'adressais ?

M. DEBUS :

Oui.

Le Maire :

A l'ensemble de la salle.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE FRANCE HABITATION ET LA VILLE DE POISSY EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE DANS LE QUARTIER DE LA COUDRAIE

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Vous m'entendez souvent dire qu'il y a le fond et la forme. On y est encore. Quel que soit le devenir de ce quartier et les choix que vous allez effectuer, il y a l'image. Au cœur de l'été, vous aviez d'une manière très communicante arraché le permis de démolir. Dont acte. Vous avez ensuite décidé qu'il y ait une aire de jeux. Je crois que tout le monde pouvait être d'accord sur le fond. Mais vous l'aviez installée juste devant pour qu'elle soit vue de tout le monde. Je pense qu'ici, autour de cette table, plusieurs doivent passer, plusieurs fois par jour, devant cette aire de jeux. En étant honnête intellectuellement, je pense qu'il n'y avait jamais véritablement foule. On ne peut pas dire que les enfants faisaient la queue pour utiliser ces jeux. Ceci étant, vous décidez aujourd'hui de la déplacer. Ce service est donc maintenu pour les enfants du quartier. J'ai tendance à dire que nous n'avions qu'à la mettre au bon endroit la première fois. Nous aurions aussi fait quelques économies. Il a fallu installer cette aire de jeux. Il a fallu faire les travaux préparatoires, etc ... etc ... Me projetant dans l'avenir d'un quartier dont je ne connais pas encore exactement le positionnement des différents bâtiments, j'espère que cette aire de jeux perdurera. J'espère que vous n'allez pas la déplacer une troisième fois car, au bout d'un moment, c'est quand même un petit peu d'argent gâché. C'est dommage. Le fond est très bien. La forme est détestable.

Le Maire :

Je vous remercie, Monsieur RAYNAL, car vous êtes encore en train de me faire un énorme cadeau. Si nous avons été dans l'obligation de faire une aire de jeux à cet endroit, ce n'était pas pour la voir. Si nous avons été dans l'obligation de retirer le panneau de démolition, ce n'était pas pour faire de la communication. C'est parce que vous nous aviez laissé dans ce secteur de la Ville une situation absolument impossible. Nous pensions même que seuls les cars de police, voire l'armée, allaient pouvoir régler le problème. Nous, nous avons été négociateur. Je parle d'aire de jeux. Lorsque l'on parle d'aire de jeux, on fait aussi un peu de politique. Quand vous parlez, vous faites aussi un peu de politique. Moi, j'en fais là aussi. Nous étions dans une situation impossible. Nous avons mis l'ensemble des acteurs autour de la table. Pour mettre l'ensemble des acteurs autour de la table, nous avons fait un certain nombre de concessions, en faisant une aire de jeux pour faire plaisir aux gens de ce secteur, en retirant le panneau de démolition pour les rassurer sur leur avenir, ce qui leur a permis de venir négocier autour de la table. Cela n'a pas été facile. Croyez moi. J'y ai passé des heures. Je sortais parfois même de mon bureau pour y revenir lorsque je n'y étais pas. Nous avons pu négocier. Nous avons signé un protocole d'accord avec les habitants en les respectant, ce qui n'avait malheureusement pas été fait préalablement. Une décision sera prise avant la fin de l'année avec l'ANRU pour signer le protocole final, avec des propositions qui vous ont été montrées pour certaines et qui vous seront montrées lorsque tout sera acté. Je vous rejoins quant au coût de l'aire de jeux elle-même. Mais, pour pouvoir respecter les gens qui sont en face, leur redonner confiance et les remettre autour de la table, il faut savoir parfois faire de petits pas, de tout petits pas. Nous ne sommes pas encore sortis du système. Mais je vous propose de venir le 1^{er} juillet avec moi. J'espère que vous avez reçu l'invitation (en tous les cas, vous allez la recevoir) pour inaugurer un peu le début des démolitions. Ils seront très contents de vous voir.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

19°/ PRINCIPE DE MISE EN PLACE DU PASS FONCIER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est proposé ce soir d'adopter un dispositif d'aide à l'accession au logement baptisé « PASS FONCIER ». Ce dispositif repose essentiellement sur un prêt à remboursement différé consenti par un collecteur d'action logement. Ce prêt est égal à 30 % du coût de l'opération. Il est bien sûr plafonné. Le dispositif est complété par le prêt à taux 0 % de l'Etat qui a été doublé dans le cadre du plan de relance et par une subvention de la Ville. En outre, il permet de bénéficier d'une TVA à 5,5 % sur la construction. A noter qu'il est prévu la possibilité de demander à l'Etat le versement d'une subvention pour rembourser une partie de l'aide accordée par la Ville. Je vous rappelle que nous avons inscrit pour la participation de la Ville à ce dispositif une somme de 62.500 euros dans le budget 2010 de Poissy. Pour être bénéficiaire du PASS FONCIER, il est nécessaire d'être primo-accédant et d'avoir des revenus inférieurs à un plafond déterminé par la réglementation du Prêt Social Location Accession. Conformément aux objectifs du développement durable, le dispositif sera limité aux opérations situées dans des secteurs denses de la Ville. En adoptant cet outil, la Ville témoigne de sa volonté de mener une politique de l'habitat répondant aux attentes de l'ensemble des Pisciacais et notamment des jeunes familles. Il s'agit donc ce soir d'une délibération de principe. Chaque opération de construction qui pourra bénéficier du PASS FONCIER fera l'objet d'une délibération spécifique.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ MODALITES DE GESTION DES DEUX LOCAUX A VELOS COUVERTS SITUES A LA GARE ROUTIERE ET PRES DE LA GARE FERROVIAIRE : QUARANTE HUIT EMPLACEMENTS

Le Maire :

A compter du 1^{er} août 2010, les 48 emplacements seront mis à disposition des usagers, qu'il s'agisse du nouveau local à vélos situé près de la gare ferroviaire (36 places) ou de l'ancien local situé près de la gare routière (12 places). Il sera maintenu un tarif de 15 euros (paiement par chèque ou numéraire) correspondant à la location annuelle d'un emplacement dans les deux locaux précités. A cette occasion, les usagers qui souhaitent louer un emplacement se verront remettre une carte magnétique gratuite qui leur permettra d'accéder au local à vélos.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le fait est peu courant, mais permettez-moi de vous adresser deux satisfecit pour cette délibération. Vous voyez que l'on est généreux.

La création de cet abri à vélos avait été lancée par moi-même avec l'équipe précédente. Avec satisfaction, je vois que vous avez poursuivi la mise en place de cet abri dans les mêmes conditions (c'est tellement rare que cela mérite d'être noté).

Lors de la Commission d'urbanisme, la délibération proposait que seuls les Pisciacais puissent utiliser cet abri à vélos. Suite à notre intervention (suite aux remarques que nous avons faites avec Monsieur RAYNAL), je vois que cette restriction a été levée.

Félicitations pour cette délibération.

M. le Maire :

Cela fait du bien. Je pense qu'il faudra développer cela. Nous verrons bien. Nous n'avons jamais dit que nous allions prendre à notre compte les bonnes choses que vous avez initiées.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Je peux faire une toute petite remarque. C'était commencé mais, si nous l'avions fait, nous n'aurions pas choisi cet endroit. C'était une bonne idée. A mon avis, il est mal placé.

M. MONNIER :

Si je l'avais fait, je n'aurais pas mis les choses qui pendent car il est impossible d'accrocher un vélo équipé d'un panier.

M. HEDRICH :

Là aussi, nous sommes d'accord, Monsieur MONNIER.

M. MONNIER :

D'accord. Nous sommes d'accord. Vous voyez. Vous n'êtes pas d'accord sur l'emplacement. Moi, je ne suis pas d'accord sur votre système d'accrochage.

Le Maire :

Finalement, nous ferons une inauguration quand cela sera fait. Nous pourrons la faire ensemble.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ PARKING DES LYS : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE GESTION

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville a donc acheté en 2003, en même temps que les futurs locaux de la médiathèque, 147 places de parking en sous-sol de cet immeuble. Cela fait à peu près la moitié du parking qui existait. Par cette acquisition, la Ville est devenue copropriétaire de cet ensemble immobilier. Elle fait partie de l'association syndicale libre qui le gère dénommée « Association Syndicale Libre Poissy Berteaux ». Le parking a été fermé pour des raisons de sécurité. Pour une ouverture, il doit faire l'objet de travaux de mise en conformité de sécurité incendie, d'une vérification au niveau de la sécurité. Ces travaux sont à la charge de l'ASL. La Ville va y participer en tant que copropriétaire. C'est la raison pour laquelle il est fait mention à l'article 3 de la délibération de travaux de sécurité pour 490.000 euros T.T.C. (estimation actuelle) en section de fonctionnement. Cela ne peut être une dépense d'investissement puisque cet ouvrage in fine ne va pas rejoindre le patrimoine de la Ville. Il restera toujours un patrimoine privé. Les travaux de mise en conformité nécessaires à l'utilisation des parkings seront à la charge de l'association syndicale. C'est elle qui va les gérer, les diriger. En tant que copropriétaire, la Ville paiera sa part. Mais la Ville souhaite pouvoir utiliser les 147 places de parking dont elle dispose en sous-sol et les mettre à disposition du public. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un certain nombre de dispositifs spéciaux (peut-être des barrières), des dispositifs de contrôle, des systèmes de paiement. Le problème de l'accès des copropriétaires eux-mêmes à leur propre place doit aussi être réglé. La convention et le groupement de commande dont nous parlons dans cette délibération sont donc destinés uniquement à réaliser les travaux nécessaires pour aménager ce parking pour que l'on puisse y entrer et en sortir. C'est uniquement cette prestation qui se fait sous mandat de gestion. Ces travaux d'installation et de gestion sont inscrits en section d'investissement. La Ville va en prendre la direction mais fera payer sa quote-part à l'ASL. C'est le pourquoi des recettes que vous trouvez en fin de délibération. J'espère avoir réussi à me faire comprendre pour bien expliquer qu'il s'agit de la mise en conformité d'un bâtiment qui permettra aux parkings d'en redevenir. C'est une dépense de fonctionnement. Initialement, l'affaire n'avait pas été vue comme cela du point de vue comptable. Les travaux d'investissement de moindre importance concernent tout le matériel nécessaire pour que cela devienne un parking public tout en restant accessible aux copropriétaires de l'immeuble.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Ma question est effectivement de savoir si ce parking va bien devenir public en tant que tel et accessible principalement aux gens qui vont prendre le train ou le RER ou qui vont à la médiathèque.

Le Maire :

Pour les gens qui prennent le train ou le RER et qui viennent en voiture, il existe le Parking d'Intérêt Régional situé derrière. Le parking des Lys servira beaucoup plus aux gens qui viennent à la médiathèque ainsi qu'à certains employés municipaux. Quelques places seront quand même réservées car c'est nécessaire. Ce parking est fermé depuis 10 ans. L'équipe précédente a initié la négociation. Nous, nous allons la réussir. Nous allons aussi pouvoir fêter cela en commun.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE** :

J'aimerais rebondir sur ce qui est en train de se dire. C'est une petite remarque. Vous venez de parler du Parking d'Intérêt Régional (le parking de la gare). Il est plein. Chaque jour, il est plein. Alors, ne serait-il pas temps de réfléchir à une nouvelle solution ? Si l'on veut inciter les gens à prendre les transports en commun pour aller travailler (notamment le train), il faut aussi les inciter à stationner la journée. Je voulais juste faire cette remarque et donc profiter de la situation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Il y a quand même 150 places. Je ne pense pas que 150 personnes aillent spécialement à la médiathèque et autre. Naturellement, des gens s'orienteront vers ce parking pour garer leur voiture et ensuite prendre le RER ou le train.

Le Maire :

Nous pourrions avoir ce débat lorsqu'il sera ouvert. Le principe me paraît important. Monsieur DUQUESNE vous a apporté les explications. C'est là-dessus qu'il faut voter. Etes-vous d'accord sur la participation de la Ville aux travaux pour la remise aux normes (car il ne nous appartient pas) ?

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LE MARCHE POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU ET SCOLAIRES, TAMPONS ET AGENDAS (5 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA LOCATION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES PANNEAUX D'INFORMATION ELECTRONIQUES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Comme l'indique la délibération, la mise en place, la fourniture et la maintenance de ces panneaux ont été confiées à une société lyonnaise (CHARVET LOCATION). Dans le cadre d'un appel d'offres, nous avons eu droit à de nombreuses propositions, très diverses au niveau des prix.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Simple questions : combien y aura-t-il de panneaux et quel sera leur positionnement ?

Le Maire :

Six.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE** :

Merci.

Y a-t-il réellement urgence à changer les panneaux ? En cette période d'indécision budgétaire (puisque vous nous avez bien martelés lors du budget en disant que l'on ne savait pas trop ce que l'on allait faire), ne pouvait-on pas retarder ce changement de contrat ?

Le Maire :

Non car le contrat que nous avions se terminait. Il fallait en profiter pour le renouveler. En plus, Monsieur HEDRICH me fait remarquer que le coût est moindre. Il est aussi plus fiable techniquement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ AVENANT AU MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE LEDUC ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AVEC L'ENTREPRISE MPR POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER OCCIDENTAL DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Pour effectuer la restauration de ce fameux clocher occidental (aujourd'hui presque en fin de travaux), une entreprise a obtenu le lot relatif à la maçonnerie. Il s'agit de l'entreprise MPR. Le montant initial de ce marché était de 242.975 euros H.T. L'Architecte des Monuments de France qui suit ce projet nous a expliqué que le volume de pierres à remplacer tel qu'estimé dans le projet architectural initial était très insuffisant. Il nous a affiché un devis de travaux supplémentaires de 102.910,60 euros H.T. Pour prendre en compte ces travaux supplémentaires qu'il était conseillé de faire pour profiter de l'échafaudage en place, la première solution était de penser à passer un avenant au marché. Mais le montant de celui-ci atteignait 42 % du montant du marché initial. Ce n'était pas tout à fait acceptable. Le Code des marchés publics nous a ouvert une autre solution. L'article 35 est relatif aux marchés complémentaires de travaux, négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence. Il s'agit de prestations strictement nécessaires au parfait achèvement de celles-ci. Il était difficile depuis le sol ou avec quelques promenades dans les airs de voir exactement ce qui devait être changé. Pour terminer complètement les prestations dans les meilleures conditions possibles, l'architecte suggérait de faire ces travaux. Il fallait que ces prestations soient confiées au titulaire du marché initial (la société MPR) et que leur montant soit inférieur à 50 % du montant du marché initial. Il était juste au-dessous de la barre. C'est pourquoi nous avons fait appel à cette technique du marché complémentaire (l'une des possibilités offertes par le Code des marchés publics) pour terminer complètement la restauration de ce clocher occidental du point de vue de la maçonnerie.

Par contre, certains travaux n'ont pas pu être imaginés en ce qui concerne la menuiserie. Ils sont expliqués dans le rapport. Je n'y reviendrai pas. Leur montant est de 14.718 euros H.T. Cela représente 15,4 % du montant du marché initial. Nous proposons donc pour ce lot de menuiserie un avenant au marché actuel.

Le Maire donne la parole à Mme XOLIN :

Mes chers collègues, cette intervention ne vise pas évidemment à contester l'intérêt de ces travaux supplémentaires qui sont tout à fait incontournables. J'ai cependant un regret, une question, une remarque.

Je regrette que l'Architecte des Monuments Historiques se soit à ce point trompé dans son évaluation. A moins que la technique du marché supplémentaire permette de bénéficier de subventions, je crois me rappeler que celles-ci ne peuvent porter que sur le marché original. En tout cas, je pense que vous pourrez me répondre sur ce point.

Une question. Je ne comprends pas très bien la rédaction du rapport de présentation. Le beffroi a-t-il finalement été restauré ? Est-ce finalement en attente ? Les 14.000 euros supplémentaires sont-ils destinés à achever complètement les travaux ou faudra-t-il encore se poser la question de la mise complète en sécurité du beffroi ?

Une remarque. Surtout à cette heure-là, surtout à la 24^{ème} délibération et après près de 60 interventions, c'est un sujet qui n'intéresse pas absolument tout le monde autour de la table. Je regrette donc que nous n'ayons pas pu examiner les deux délibérations sur le récolement des collections du Musée d'Art et d'Histoire et du Musée du Jouet et sur la gestion des stocks du Musée du Jouet, et avoir quelques explications sur cette délibération que vous nous présentez, Monsieur DUQUESNE, lors d'une Commission de l'action culturelle. Madame CHIGNAC nous avait habitués à des réunions régulières que j'appréciais beaucoup personnellement. J'espère que le fonctionnement de cette commission, tout à fait appréciable jusqu'à maintenant, ne donnera pas des signes de fatigue.

Le Maire :

Monsieur DUQUESNE va vous apporter les explications. Mais je crois qu'il n'y a pas de signe de fatigue. Regardez. Nous sommes en pleine forme après 60 interventions. Je crois que l'architecte ne pouvait pas prévoir. C'est vraiment lorsque tout a été construit que l'on a pu vraiment évaluer la réalité des dégâts et ce qui devait être vraiment réparé.

Mme XOLIN :

Je parlais d'un regret. Il n'était pas question pour moi de mettre en cause sa compétence. C'est dommage. C'est dommage pour la Ville, surtout si nous ne pouvons pas être subventionnés.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

N'ayez crainte, Madame XOLIN. Les subventions ont été discutées sur la base d'un projet beaucoup plus ambitieux qui, au total, faisait 720.000 euros. Actuellement, nous dépassons un peu 500.000 euros. Du point de vue budgétaire, nous sommes vraiment couverts. Nous n'obtiendrons pas les subventions sur la base d'un montant total de 720.000 euros puisque nous devons justifier de travaux effectivement réalisés. L'architecte nous a bien garanti qu'il avait fait le tour de la question quant à de nouveaux travaux éventuels et qu'il ne demanderait rien de plus aujourd'hui pour cette partie de la collégiale. Je parle sous couvert de Monsieur REYNOUARD qui a plus discuté avec l'architecte que moi. Mais, normalement, nous terminons. Vous remarquerez que nous allons même refaire, dans le cadre de la maçonnerie, une petite balustrade située assez haut. Cette balustrade existe. Il faut la restaurer si nous voulons vraiment restaurer l'ensemble du clocher.

Le Maire :

S'agissant de la commission qui ne s'est pas réunie, je voudrais juste rajouter que nous sommes vraiment désolés. Ce n'est pas dans nos pratiques. Il y a eu un problème de fonctionnement interne de circulation de courriers, de convocations. C'est la raison pour laquelle la commission ne s'est pas réunie préalablement à ce Conseil municipal. Cela ne se reproduira plus. Mais il est bien de le faire remarquer. Tout le monde est perfectible.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN DANS LE PARC DU CHATEAU DE VILLIERS, 13, AVENUE DU BON ROI SAINT-LOUIS, A POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Parmi les nombreux projets aussi dynamiques et pertinents les uns que les autres qui vivent à la Maison de l'Enfance, il y en a un qui a pour thème « le jardin ». Pour mener à bien ce projet, il y a nécessité d'avoir un abri de jardin. Je crois que les travaux sont prévus pour cet été pour un coût estimé à 6.000 euros. C'est un abri de jardin avec une porte, des fenêtres, des étagères et une gouttière qui permettra de récupérer l'eau de pluie dans le cadre de l'Agenda 21 et du développement durable. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au service instructeur pour pouvoir construire cet abri de jardin.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ DEMANDE D'AVIS RELATIF A UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'AUTORISER LA SOCIETE SCI DE L'ESSONNE A EXPLOITER UN ENTREPOT DESTINE AU STOCKAGE DE MATERIAUX, ZAC DES CETTONS II A CHANTELOUP-LES-VIGNES

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une enquête publique ouverte par la Préfète en vue d'autoriser la société SCI de l'Essonne à exploiter un entrepôt destiné au stockage des matériaux à Chanteloup-les-Vignes. Cette création répond aux besoins des industriels de trouver des bâtiments disponibles pour entreposer différents produits. Le site de Chanteloup-les-Vignes a été choisi car il est situé à proximité d'importants axes routiers et de la Seine.

Le volume du site comprend un bâtiment de 36.669 m², un parking de 2.431 m² et une voirie lourde de 16.600 m². Il s'agit de stocker essentiellement des matériaux.

La construction a été prévue afin de minimiser les risques induits qui sont essentiellement des risques d'incendie. Les zones de stockage sont divisées en cellules. La structure du bâtiment est une charpente en béton avec poutres et poteaux en béton. Des murs pare-feu dépassent de la toiture.

Pour éviter toute pollution d'eau, les dispositions ont été prises. L'activité n'aura pas d'impact significatif sur la santé publique. Des prescriptions paysagères sont établies dans le cahier des charges pour préserver le caractère écologique du site.

La nuisance sonore se limite à l'aire de manœuvre des poids lourds. Le trafic peut être évalué à 90 poids lourds par jour, soit 180 mouvements journaliers.

La société a prévu d'employer environ 135 personnes. Il est important de noter que l'employeur devra prendre toutes les mesures de prévention et de protection qui s'imposent dans le respect du Code du travail.

Considérant la conformité du projet, il est proposé de donner un avis favorable à sa demande d'autorisation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une demande de dérogation au principe du repos dominical a été déposée auprès de la préfecture par la société Immobilière 3F afin de permettre à un salarié, coordinateur des agents de présence, de travailler les dimanches pour une période de 12 mois.

Cet agent est appelé à coordonner et animer les différentes équipes sur les communes de Poissy et de Saint-Cyr-l'Ecole en vue d'assurer la continuité du service rendu aux locataires.

De fait, entre 2006 et 2008, 26 postes d'agents de présence ont été créés en Ile-de-France. Cette expérience, contribuant à remédier à la discontinuité de la gestion de proximité le week-end sur un certain nombre de sites difficiles, s'est révélée concluante avec l'approbation des locataires et des collectivités locales.

La pérennisation de ces emplois a conduit à créer le poste de coordinateur d'agents de présence en novembre 2008 afin d'animer les équipes.

Celui-ci bénéficiera d'un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs autre que le samedi et le dimanche et d'une prime mensuelle d'un montant minimal de 150 euros bruts, le comité d'établissement ayant émis le 29 janvier 2010 un avis favorable à l'unanimité.

Cette demande de dérogation, soumise à un arrêté d'autorisation préfectorale, après consultation du comité d'établissement, nécessite l'avis préalable du Conseil municipal.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme BAS Mme PENSIVY, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

Le Maire :

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, je voudrais que l'on applaudisse quelqu'un ici ce soir. Il s'agit de Madame Solange ANTOINE, qui a travaillé pour 250 Conseils municipaux, pendant 43 ans. Avec ce qu'elle a encore vu ce soir pour la dernière fois, je crois que l'on peut vraiment l'applaudir.

Faites attention aux rayons du soleil et bonnes vacances.